

## BUREAU DU CLIS

### REUNION DU 28 juin 2007 - COMPTE-RENDU

Etaient présents :

- M. Robert FERNBACH, maire d'Houdelaincourt, Vice-Président,
- Mme Sylvie MALFAIT-BENNI, conseillère générale de la Meuse,
- M. Gérard ANTOINE, maire de Bure,
- M. Jacky BOUSSEL, maire d'Echenay,
- M. Gilles LAVOCAT, maire de Poissons,
- M. Raymond ANDRIEN, Meuse Nature Environnement,
- M. Jean-Marc FLEURY, AEMHM,
- M. Jean COUDRY, CGC Haute-Marne,
- M. Francis VANSOEN, CGC Meuse,
- M. Pierre FORBES, ANDRA,
- M. Michel BABEL, division ASN,
- M. Benoît JAQUET, CLIS,
- Mlle Laetitia COLON, CLIS,
- Mme Sandrine JEAN DIT PANNEL, CLIS.

Etaient excusés :

- M. Michel LAFON, Préfet de la Meuse, Président,
- M. Yves GUILLOT, Préfet de la Haute-Marne,
- M. Jean-Louis FERNANDEZ, CCI de la Haute-Marne,
- M. Jean-Paul LHERITIER, Chambre des Métiers de la Meuse,
- M. Antoine ALLEMEERSCH, conseiller général de la Haute-Marne,
- M. Franck THIEBLEMONT, CEDRA 52.

Etait invité :

- M. Thibault LABALETTE, ANDRA.

1) Approbation des comptes-rendus de bureau des 23/04/07 et 22/05/07.

Les comptes-rendus des réunions du 23/04 et du 22/05 sont approuvés.

## 2) Mise à disposition des documents ANDRA.

M. FORBES remet aux membres du bureau les documents suivants : programme scientifique HAVL-Argile 2006-2010, programme de reconnaissance en surface (2007-2014), plan de développement HAVL. Les autres documents seront communiqués fin octobre (Objectifs du programme d'expérimentations et d'essais de démonstration dans le laboratoire souterrain) et fin décembre (Programme de simulations et Programme d'observation et de surveillance de l'environnement).

A la demande de M. FLEURY, il confirme que ces documents seront également mis à disposition sous forme informatique.

## 3) Lettre du CLIS.

M. FERNBACH précise que le numéro 5, préparé par la commission « communication », porte sur le décret relatif au CLIS et sur les résultats de l'enquête menée à travers le questionnaire joint à la Lettre n° 4.

Les membres du bureau approuvent le contenu présenté mais évoquent la question de la diffusion et de son efficacité. Si la diffusion de ce numéro connaît les mêmes problèmes que les précédentes (principalement, communes non desservies), il faudra faire appel à un autre prestataire.

La maquette validée sera transmise à l'imprimeur dès la semaine prochaine (pour impression, pliage et mise sous pli) pour une diffusion prévue la semaine 30.

## 4) Questions diverses.

- Adhésion à l'ANCLI : M. FERNBACH rappelle qu'il a participé à l'Assemblée Générale de l'ANCLI le 26 juin à Paris. Il estime que le CLIS a intérêt à renouveler son adhésion en 2007 (1 000 €), compte-tenu des moyens dont s'est dotée l'ANCLI qui lui permettent de réagir rapidement au niveau national ou d'apporter une aide à l'expertise (comité scientifique).

M. FLEURY y reste opposé, pour les mêmes raisons que celles évoquées l'année dernière (les CLI ne se soucient pas des déchets et l'ANCLI s'intéresse surtout aux moyens financiers du CLIS). Pour M. BABEL, les CLI sont également concernées par les déchets, soit qu'ils soient produits par l'installation en cause, soit qu'ils y soient traités ou stockés.

M. COUDRY, réticent à l'origine mais ayant participé cette année à une formation organisée par l'ANCLI, considère que celle-ci met à disposition des moyens que n'auraient pas les CLI isolément.

Au terme de ces échanges, les membres du bureau, par 3 voix pour, 2 voix contre et 4 abstentions, décident de renouveler l'adhésion à l'ANCLI pour 2007.

- Questions posées par M. THIEBLEMONT lors du dernier bureau : les éléments de réponse apportés par l'ANDRA et ceux fournis par M. DROUOT (géothermie) seront transmis à l'ensemble des membres du bureau.

- Le contrat de Mlle COLON arrivant à terme le 31 juillet, M. JAQUET indique qu'il est impossible de le renouveler sous forme de CDD (la période écoulée de 18 mois étant la durée maximale). Deux solutions se présentent : proposer dès maintenant un CDI, ou ne pas renouveler et attendre la mise en place du nouveau CLIS pour un recrutement (ou non) sous une forme ou sous une autre.

A l'unanimité, les membres du bureau, estimant que la présence d'un secrétaire scientifique est une nécessité, décide du recrutement de Mlle COLON comme secrétaire scientifique du CLIS, sous la forme d'un contrat à durée indéterminée.

5) Dates et lieux du prochain bureau.

Le prochain bureau aura lieu le lundi 17 septembre 2007, à 18h00, à Bure.